

PCAE EQUINS 2022

Cette fiche présente un résumé du dispositif de soutien à la **modernisation des bâtiments**, le **Bien Être animal** et la **Biosécurité** ainsi que pour la mise aux normes environnementale des exploitations équinnes.

L'appel à projet est ouvert du 17 janvier au 18 mars et de juin à mi-septembre 2022

Les textes officiels, formulaire et annexes seront disponibles à compter du 17 janvier 2022 au lien :

paysdelaloire.fr/appe-projets-feader-appel-projets-pcae-elevage

Pour être éligibles, les demandes d'aides doivent être envoyées pendant la période d'ouverture de chaque appel à projets (cachet de la poste faisant foi). Elles sont à adresser au guichet unique, à la Direction Départementale des Territoires (DDT) ou la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du département dans lequel le siège de l'exploitation se situe. Les documents relatifs à chaque appel à projets sont mis en ligne sur le site internet de la Région. Seuls les dossiers composés à partir des documents en vigueur lors de l'appel à projets sont recevables.

Un seul dossier équin peut être déposé sur l'année 2022, les porteurs ayant déposé un dossier bâtiment en 2021 pourront déposer un dossier investissements extérieurs en 2022 et inversement.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Agriculteur actif cotisant MSA (non solidaire)

Jeune installé

Première installation depuis moins de 5 ans, porteur de projet âgé de moins de 40 ans

- ▶ détenir au moins 5 équidés d'élevage¹ pendant 5 ans
- ▶ bénéficier de la DJA* OU fournir un plan d'entreprise simplifié sur 5 ans

¹ mâles et femelles reproducteurs actifs, poulains de courses 0 à 1 an, poulains autres filières 0 à 3 ans

² selon déclaration PAC de l'année de dépôt / clôture

³ Chiffre d'affaires élevage : revenus liés à la reproduction, valorisation et vente de reproducteurs et jeunes équidés d'élevage âgés de 0 à 6 ans, primes et dotations aux éleveurs / naisseurs

Autre porteur

- ▶ détenir au moins 5 équidés d'élevage¹ pendant 5 ans
- ▶ exploiter au moins 20ha² au dépôt et à la clôture du dossier
- ▶ dégager au moins 10% du chiffre d'affaires global de l'exploitation par l'atelier élevage³ au dépôt

* **Jeune installé avec DJA : contacter le Conseil des Equidés ou la Chambre d'Agriculture (coordonnées au verso)**

CONDITIONS D'ACCÈS

Pour toutes les exploitations, il est impératif de respecter les normes réglementaires de bien-être, sanitaires et environnementales pour prétendre à ce dispositif. Le porteur doit s'engager dans une démarche agro-écologique et de progrès en complétant :

- un auto-diagnostic filière équine, il peut être réalisé via l'application EQUIPASS (PC ou smartphone) equipass.fr
- un auto-diagnostic environnemental autodiagnosticpcae.paysdelaloire.fr
- un diagnostic de mise aux normes (DEXEL ou PREDEXEL)
- une formation PCAE (2,5 jours : formation VIVEA) avant la clôture du dossier, en 2024 au plus tard

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Taux d'aide

Rénovation / construction de bâtiments ⁴	30%
Investissements bien-être / biosécurité 'extérieurs'	40%
Mise aux normes (JA uniquement)	
Bonification JA installé avec DJA	+10%

⁴ **Investissements éligibles pour l'atelier élevage uniquement dans le cas d'un bâtiment.** Dans le cas de logement mixte (chevaux d'élevage et autre atelier - sport, courses, loisir, etc.), le budget éligible sera retenu à hauteur du prorata du nombre de chevaux d'élevage par rapport à l'effectif équin global inclus dans le projet.

Budget global éligible compris entre 5 000€ et 80 000€.

INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES

NB : Dans le cas d'un bâtiment de logement destiné à d'autres équidés (sport, loisir, courses...), la dépense éligible sera calculée au prorata du nombre d'équidés d'élevage sur le nombre total d'équidés prévus dans le projet.

Liste complète disponible sur <https://www.paysdelaloire.fr/appeal-projets-feader-appel-projets-pcae-elevage>

LOGEMENT

- Aires de vie et de circulation des animaux, quais, aires d'attente, aires de transfert, aires d'alimentation, aires de couchage, aires de contention
- Locaux annexes (locaux sanitaires, locaux techniques), circulation des hommes
- Terrassement – fondations
- Sol et revêtement de sol (y compris tapis, matelas sauf remplacement)
- Elévations, bardage, revêtement des murs, plafonds, planchers, cloisons et séparations intérieures
- Charpentes et couvertures, Isolation
- Raccordement aux réseaux (électricité et eau)
- Tubulures, contention fixe et quai d'embarquement
- Pédiluve
- Abreuvoirs, auges fixes et traitement de l'eau

- Impluvium : de la récupération au stockage
- Couvertures de fosse
- Ventilation statique ou dynamique
- Eclairage naturel ou artificiel, y compris dômes éclairants

EQUIPEMENTS

- Distributeurs automatiques de concentrés (DAC) et colliers
- Racleurs y compris robots (raclage, aspirateur)
- Télésurveillance fixe (caméras et réseau)
- Matériel de pesée
- Brasseurs d'air et brumisateurs, cooling, panneaux évaporatifs
- Chauffage solaire, chauffage gaz à condensation
- Pré-refroidisseur et réseau, récupérateur de chaleur

FINANCEMENT 30%

BIEN-ÊTRE ANIMAL ET BIOSÉCURITÉ

- Aires extérieures de vie et de circulation des animaux hors carrières / manèges / pistes d'entraînement
- Terrassement et grillages de soutien des structures de sol (dalles stabilisantes) notamment sur le pourtour des bâtiments lorsqu'il est utilisé pour la déambulation des animaux
- Raccordement en eau des aires extérieures (tuyaux et compteurs d'eau)
- Aire d'exercice (rond d'Havrincourt)
- Aménagement des chemins de pâturage
- Aménagement des points d'eau naturels

- Clôtures : clôtures fixes, installation de doubles clôtures (fils, piquets, électrificateur, batterie, isolateur, etc.), clôtures intelligentes, lices, clôtures mobiles
- Terrassement et grillages de soutien des structures de sol (dalles stabilisantes) des points d'abreuvements extérieurs
- Système de surveillance à distance et alarmes
- Système de détection des poulinages (ceintures, aimants, etc.)
- Douche extérieure
- Barre de soufflage extérieure

FINANCEMENT 40%

BIOSÉCURITÉ

- Achat et installation d'abreuvoirs adaptés équipés : réseau - pompe à nez ou pompe électrique, raccordé au réseau ou pas
- Supports de pierre à lécher et de seaux à minéraux en hauteur et bac à aliments concentrés sur pieds
- Construction d'abris dans les pâturages pour remplacer les abris naturels
- Travaux pour clore le site d'exploitation (portail, passage canadien...)

- Aménagement du circuit des véhicules dans l'exploitation, dont signalétique
- Pédiluve et lave botte à l'entrée de la zone d'élevage, lave mains pour les visiteurs
- Aménagement d'aire de lavage-désinfection pour le matériel (arrivée d'eau et évacuation sécurisée, dalle béton)

MISE AUX NORMES

NB : Les aides mise aux normes sont accessibles aux seules exploitations avec JA (sous conditions). Financement à 40%

- Aires de stockage des fumiers et plates-formes d'égouttage
- Fosse ou poche de stockage des effluents liquides y compris fosse décantation/stockage en hydrocurage
- Systèmes validés de traitement des effluents peu chargés
- Dispositif de transfert des effluents (aire de transfert, regards, canalisations, pompes)
- Couvertures de fosses et de fumières (hors fumières existantes)
- Systèmes de recyclage des eaux blanches

AUTO CONSTRUCTION

L'agriculteur peut exécuter lui-même une partie des travaux. Les dépenses liées à l'achat de matériaux mis en œuvre et à la location de matériel nécessaires aux travaux sont éligibles. Le temps passé par l'agriculteur (main d'œuvre) n'est pas éligible. Pour des raisons de sécurité et de garantie décennale, les travaux suivants doivent obligatoirement être réalisés par une entreprise pour être éligibles à l'aide PCAE :

- Couverture et charpente
- Électricité
- Fosse / réservoir de stockage avec garantie décennale (> 50 m³)

L'auto-construction est autorisée pour les systèmes de traitement des effluents peu chargés, fosses, pré-fosses, cuves de réception <50 m³.

MONTAGE DES DOSSIERS

Nous organiserons des journées dédiées au montage de projets d'investissements pour la filière élevage équin des Pays de la Loire, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire. Chaque session rassemblera tous les porteurs de projet pour une prestation d'accompagnement collectif et personnalisé par des intervenants spécialisés dans la filière équine et le montage de dossiers.

Contacts : Aude Malherbe
07 89 67 44 04
conseil.equides.pdll@gmail.com



Stéphane Migné
06 30 09 82 55
stephane.migne@pl.chambagri.fr



Jean-Marc Pilet
06 77 69 89 76
jean-marc.pilet@pl.chambagri.fr



Inscription obligatoire avant le 30 janvier à

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSct_UO9ZxIY9s5zxYjrSuXruWE62Yf82d0kW1BNAgsc0TUD6w/viewform?usp=sf_link